



**Directive 422 (1984)<sup>1</sup>**

## **Relations entre l'Est et l'Ouest en matière de science et de technologie**

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Compte tenu de sa [Résolution 827 \(1984\)](#), sur les relations entre l'Est et l'Ouest en matière de science et de technologie,
2. Charge sa commission de la science et de la technologie de suivre les développements futurs des relations scientifiques et technologiques entre l'Est et l'Ouest, par la promotion des contacts et consultations nécessaires avec les organismes et les communautés scientifiques et avec les institutions ayant pour but de favoriser une meilleure compréhension entre l'Est et l'Ouest à travers les échanges scientifiques et technologiques, en respectant l'esprit et les décisions de la Conférence d'Helsinki et les conclusions, plus récentes, de la réunion de Madrid.

---

1. Voir [Doc. 5172](#), rapport de la commission de la science et de la technologie. [Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 28 juin 1984.]

